



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1365

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) des Basses Barolles

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Gailliout

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 11 juillet 2016****Délibération n° 2016-1365**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) des Basses Barolles**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon souhaite s'engager en faveur de la qualité de vie à domicile des personnes en situation de handicap. Un des enjeux forts est de renforcer la qualité des prestations apportées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) aux bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH).

La Métropole souhaite pérenniser le fonctionnement d'un dispositif de mutualisation de la PCH situé dans le quartier des Basses Barolles à Saint Genis Laval et ayant fait l'objet d'une expérimentation entre 2012 et 2015.

La mutualisation des plans de compensation du handicap vise à accroître la souplesse des réponses aux besoins quotidiens de personnes lourdement handicapées vivant dans des logements regroupés grâce à une permanence permettant des interventions non programmées sur demande des bénéficiaires.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce dispositif, la Métropole peut s'appuyer sur la mise en place d'outils appelés contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, permettant une gestion pluriannuelle des dotations versées par la Métropole dans le cadre de sa campagne annuelle de tarification.

Afin de permettre cette vision pluriannuelle, le législateur, via la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et l'article L 313-11-1 du code de l'action sociale et des familles, a introduit la faculté de conclure des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre les SAAD et l'autorité compétente en matière de tarification.

La présente délibération permet de pérenniser le dispositif de mutualisation de la PCH grâce à la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens limité au financement du dispositif avec le SAAD gérant le dispositif, la SARL At'Home.

**a) - Evaluation de l'expérimentation du dispositif de mutualisation de la PCH**

Afin d'apprécier l'impact du dispositif sur la prise en charge des bénéficiaires, une évaluation médico-sociale a été conduite par la direction santé et développement social de la Métropole. La direction de la vie à domicile a ensuite réalisé une évaluation de la satisfaction des bénéficiaires et de la qualité des services pour prendre en compte les avis et les représentations des résidents. Ces évaluations ont été complétées par une analyse de la gestion des dispositifs.

Les évaluations ont fait émerger une satisfaction générale des bénéficiaires vis-à-vis du dispositif de mutualisation. La qualité de leur prise en charge individuelle a pu être maintenue. L'analyse de gestion a permis d'identifier le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens comme instrument de pérennisation du dispositif.

**b) - Avantages du recours au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens**

Basé sur une autonomie de gestion et des rapports de confiance, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens présente plusieurs atouts :

- un renforcement du partenariat entre la Métropole et le SAAD porteur du dispositif,
- la possibilité pour le SAAD de développer de nouveaux outils de pilotage internes,
- des outils de programmation budgétaire et une simplification de la procédure annuelle de tarification du dispositif pour la Métropole.

**c) - Eléments principaux du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home**

- zone d'intervention et nombre de bénéficiaires : ce contrat concerne uniquement l'organisation et le financement des services mutualisés offerts aux bénéficiaires de la PCH habitant dans le même ensemble résidentiel situé allée des Basses Barolles à Saint Genis Laval. Le dispositif de mutualisation ne peut inclure un nombre de bénéficiaires supérieur à 12 et inférieur à 9.
- moyens financiers : l'enveloppe des dépenses nettes à moyens constants est réévaluée chaque année de 0,8 % (taux d'évolution de l'enveloppe de tarification de la Métropole retenu pour 2016). Le taux de progression est fixé pour 3 ans. L'enveloppe de base de l'exercice 2016 est arrêtée par les contractants à un montant de 153 964,03 €.
- tarification et mode de gestion : le présent accord retient une procédure de tarification simplifiée (sans procédure contradictoire). Le SAAD a la liberté de gestion de la masse budgétaire qui lui est attribuée.
- durée de la convention : le présent contrat est conclu pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

**d) - Proposition**

Il est proposé, pour permettre une pérennisation du dispositif de mutualisation de la PCH mis en place dans le quartier des Basses Barolles à Saint Genis Laval, que la Métropole conclut un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2018 avec la SARL At'Home, sur la base des principes exposés précédemment ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2018 à passer entre la Métropole de Lyon et la SARL AT'Home pour le fonctionnement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) des Basses Barolles à Saint Genis Laval.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondant à la tarification du dispositif sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P38O3455A - comptes 6511211 et 422, pour un montant de 153 964,03 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.**